



Politique de risques en matière de durabilité (“SFDR”)

Décembre 2024

Une société du groupe La Française · www.la-francaise.com

www.newalpha.net

New Alpha Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 2 435 540 €
450 500 012 RCS Paris · N° TVA : FR 18450500012 · Société de gestion de portefeuille agréée par
l'AMF sous le n° GP 05000001 du 20/01/2005 · www.amf-france.org

NEW ALPHA
ASSET MANAGEMENT

Article 3 - Politique de risques en matière de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers, tel que modifié (« SFDR ») régit les exigences de transparence relatives à l'intégration des risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement, la prise en compte des effets négatifs sur le développement durable et la publication d'informations ESG, ainsi que la publication d'informations relatives au développement durable.

1. L'identification des risques de durabilité

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une condition ESG susceptible de provoquer un impact négatif significatif, à la fois sur la valeur de l'investissement sous-jacent d'un des Fonds gérés par New Alpha Asset Management et sur les parties prenantes ou l'environnement au sens de la double matérialité.

Les risques de durabilité peuvent soit (i) représenter un risque en tant que tel, soit (ii) avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

NewAlpha Asset Management a identifié les risques ESG suivants comme matériels pour ses portefeuilles :

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

Risques liés aux actifs financiers

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme. Pour chaque pilier, E, S, G, différents critères sont pris en compte pour évaluer les pratiques des entreprises et les risques associés :

- Environnemental : Questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles, ..) et la biodiversité ;
- Social : Questions relatives aux droits, au bien-être des populations, de la gestion des ressources humaines au sein des entreprises,...
- Gouvernance (émetteurs) : Questions relatives à la stratégie des entreprises, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs,...

Le risque climat

En matière climatique, NewAlpha AM identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Pour analyser ces risques, NewAlpha s'appuie sur :

- Les informations fournies par les gestionnaires sous-jacents (rapports et politiques ESG, réponses aux questionnaire ESG NewAlpha);
- Lorsque disponibles pour la classe d'actifs concernée, des données issues de Morningstar.

2. La gestion des risques de durabilité dans le processus d'investissement

New Alpha Asset Management intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha AM intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne (l'ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity, un audit externe extra-financier est réalisé annuellement pour chaque investissement.

Concernant le risque climatique, NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement selon une approche qualitative. NewAlpha AM analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Néanmoins, afin de limiter le risque climatique, NewAlpha AM a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risque de responsabilités liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG dans la politique d'investissement appliquée par New Alpha Asset Management, la politique ESG, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent être consultées en ligne sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.newalpha.com/societe/#engagement>.